

Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)

Décisions sur les allocations du financement disponible dans le Fonds de préparation

Mars 2017

Cette note de la FMT vise à faciliter une prise de décision par le Comité des Participants à la PC23 de mars 2017 concernant les allocations du financement disponible dans le Fonds de préparation.

1. Contexte

Le financement qui est disponible actuellement dans le Fonds de préparation du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) est presque entièrement alloué. Des décisions doivent être prises à la PC23 concernant l'allocation des fonds restants.

La FMT a régulièrement présenté des tableaux des sources et des emplois du financement pour la préparation, indiquant les restrictions du financement disponible, en particulier le nombre limité de Pays REDD auxquels un financement supplémentaire pourrait être mis à disposition. La dernière présentation à ce sujet a eu lieu à la PC22, où la FMT a indiqué que les demandes futures de financement allaient probablement dépasser le financement disponible en 2017 (voir [la présentation à la PC22 sur le financement disponible](#)).

2. Récapitulatif des propositions de la FMT pour approbation du CP

- i) Allouer des subventions d'un total de \$32 millions à sept pays demandant des fonds supplémentaires (sous réserve qu'ils remplissent tous les critères), trois à travers une revue virtuelle et quatre lors de cette réunion du CP ;
- ii) Réduire la réserve pour le règlement des différends de \$2 millions à \$1 million ;
- iii) Allouer \$5 millions supplémentaires aux subventions dans le cadre du Programme de renforcement des capacités des PA et des OSC, sous réserve de la disponibilité des ressources ;
- iv) Imposer des dates limites de signature des subventions, après lesquelles les allocations seront nulles et non avenues et les fonds alloués précédemment pourront être réalloués par le CP. L'annulation des allocations serait définitive sauf si le CP en décidait autrement.

3. Récapitulatif des autres actions proposées

- i) La FMT va travailler avec les Bailleurs Participants pour obtenir le paiement des contributions impayées le plus tôt possible ;
- ii) La FMT reconnaît l'importance accrue d'un suivi rigoureux du portfolio, alors que le fonds se rapproche de son échéance ;

- iii) Dans le cadre du suivi du portfolio, la FMT jouera un rôle actif dans les décisions concernant une extension éventuelle des dates de clôture des subventions, et prendra en compte les options alternatives de décaissement avant l'échéance du fonds.

4. Situation actuelle du financement du Fonds de préparation

Le récapitulatif le plus récent des sources et des emplois à long terme du Fonds de préparation est présenté dans le Tableau 1 ci-dessous. Les informations ont été mises à jour le 14 mars 2017. Chaque élément du tableau est décrit sous le tableau.

Tableau 1 – Récapitulatif des sources et des emplois à long terme du Fonds de préparation

| Summary of Long Term Sources and Uses of Readiness Funding (in \$ million, as of March 14, 2017) | | |
|---|--------------|--------------|
| Description | Totals (\$m) | |
| Sources of funds | | |
| Committed Funding | 368.8 | |
| Less 15% discount applied to outstanding contributions that are in a currency other than US dollars, the holding currency of the fund (World Bank policy) | (6.4) | |
| Investment income to date | 17.5 | |
| Total Available Funding | | 379.9 |
| Uses of funds | | |
| Grant Allocations | | |
| Signed grants to REDD Countries (commitments) | 199.0 | |
| Allocations to REDD Countries (not yet signed) | 54.5 | |
| Allocations to IP/CSO Capacity Building Program | 3.0 | |
| Total Grant Allocations | | 256.5 |
| Administrative, Operations, and Country Support costs over lifetime of fund | | |
| FY09-16 Actual costs | 53.7 | |
| FY17-21 Projected costs | 33.2 | |
| Reserve for Delivery Partner capacity for dispute resolution | 2.0 | |
| Total Administrative, Operations, and Country Support costs over lifetime of fund | | 88.9 |
| Total Uses of Funds | | 345.4 |
| Estimated Reserve: Total Available Funding less Total Uses | | 34.5 |

5. Sources des fonds

5.1 Engagement financier

Les Accords de participation signés avec les Bailleurs Participants du Fonds de préparation s'élèvent à \$368,8 millions (voir le Tableau 2 ci-dessous).

5.2 Escompte pour les créances en devises étrangères

Sur cet engagement financier, un montant reste dû par les Bailleurs Participants de \$42,8 millions (voir le Tableau 2 ci-dessous). Pour éviter un engagement excessif de subventions par rapport au financement, en raison de la volatilité des devises, la Banque mondiale applique un escompte automatique des créances futures établies dans une devise autre que la monnaie de référence du fonds. La monnaie de référence du Fonds de préparation du FCPF est le dollar des États-Unis et les montants restants dus sont tous dans une devise autre que l'USD. La politique de la Banque mondiale à ce sujet est l'application d'un pourcentage d'escompte régulier de 15 %. Cet escompte de 15 % équivaut à \$6,4 millions. La FMT est en discussion avec les bailleurs concernant le paiement des montants dus. Une fois les paiements effectués, et à condition que les devises ne se soient pas affaiblies, des fonds équivalents à l'escompte de \$6,4 millions devraient être disponibles pour être engagés par le fonds.

Tableau 2 – Contributions des Bailleurs du Fonds de préparation du FCPF

| Fonds de préparation du FCPF | | |
|---|----------------|---------------------|
| Contributions des bailleurs (milliers de \$) | | |
| Participant Name | Total | Outstanding* |
| Australia | 23,892 | |
| Canada | 41,360 | |
| Denmark | 5,800 | |
| European Commission | 5,104 | 1,052 |
| Finland | 23,196 | |
| France | 10,340 | |
| Germany | 76,766 | |
| Italy | 5,000 | |
| Japan | 14,000 | |
| Netherlands | 20,270 | |
| Norway | 113,032 | 41,736 |
| Spain | 7,048 | |
| Switzerland | 8,214 | |
| United Kingdom | 5,766 | |
| United States of America | 9,000 | |
| Committed Funding | 368,789 | 42,788 |

*Amounts may vary due to exchange rate fluctuations.

5.3 Revenus de placement

Les montants payés au Fonds de préparation du FCPF et au Fonds Carbone du FCPF, mais non encore décaissés (soldes des fonds), sont gérés par la Banque mondiale à travers un portefeuille de placement collectif pour en tirer des revenus de placement. Conformément à tous les Accords de participation avec les contributeurs financiers, tous les revenus de placement générés par le Fonds de préparation et le Fonds Carbone sont crédités au Fonds de préparation. À ce jour, les revenus de placement s'élèvent à \$17,5

millions. D'après les prévisions, les revenus de placement continueront de s'accumuler. Cependant, la politique de la Banque mondiale exige de ne pas engager les revenus de placement avant que ceux-ci ne soient crédités sur le fonds. Les montants sont difficiles à estimer (et pourraient être négatifs). Pour avoir une idée des revenus de placement comme source de revenus additionnels dans le Fonds de préparation, les revenus de placement au cours des deux dernières années fiscales s'élevaient à \$3,1 millions pour l'AF16 et \$6,5 millions pour l'AF17 à ce jour (en moins de 9 mois).

6. Financement total disponible

Le financement total disponible est le total de l'engagement financier, moins l'escompte pour les créances en devises étrangères, plus les revenus de placement. Actuellement, le financement total disponible dans le Fonds de préparation s'élève à \$379,9 millions.

7. Emplois des fonds

7.1 Allocations de subventions

7.1.1 Subventions signées

Les subventions signées pour les Pays REDD s'élèvent à \$199 millions. Ce sont des engagements juridiquement contraignants envers les pays, mais avec des dates fixes de clôture des subventions. Toutes les dates de clôture de subvention surviennent avant la date d'échéance du Fonds de préparation du 31 décembre 2020. Quelques subventions ont une date de clôture en 2017, mais la plupart sont en 2018 et 2019. Une liste des subventions signées est présentée dans l'Annexe 1.

7.1.2 Allocations aux Pays REDD pas encore signées

Les allocations aux Pays REDD qui ne sont pas encore signées sous forme d'accords de subvention s'élèvent à \$54,5 millions. Les allocations se répartissent ainsi :

Tableau 3 – Allocations aux Pays REDD pas encore signées

| Country | Amount Allocated (\$m) | Date Allocated |
|---------------|------------------------|----------------|
| Cambodia | 5.0 | 9/28/2016 |
| CAR | 3.8 | 5/31/2013 |
| Chile | 5.0 | 11/6/2015 |
| Cote d'Ivoire | 5.0 | 9/22/2016 |
| Guatemala | 5.0 | 5/5/2016 |
| Kenya | 3.6 | 10/3/2010 |
| Lao PDR | 4.575 | 1/20/2017 |
| Madagascar | 5.0 | 9/28/2016 |
| Mexico | 5.0 | 4/19/2015 |
| Nicaragua | 5.0 | 9/28/2016 |
| Paraguay | 3.8 | 4/30/2015 |
| Uganda | 3.75 | 5/5/2016 |
| Total | 54.5 | |

Toutes ces allocations ont été faites de bonne foi. Cependant, les allocations ne devraient pas rester ouvertes si une subvention n'était pas signée dans un délai raisonnable, et qu'il y a d'autres demandeurs de financement alors que les ressources sont limitées. Pour cette raison, la FMT propose une limite de temps pour la signature des subventions, après laquelle les allocations seront nulles et non avenues, sauf décision contraire du CP. Voir plus loin dans cette note les détails de cette proposition.

7.1.3 Allocations au Programme de renforcement des capacités des populations autochtones et des organisations de la société civile (PA/OSC)

Deux allocations distinctes ont été faites au Programme de renforcement des capacités des PA/OSC au cours de la durée de vie du Fonds de préparation. Initialement, un montant d'\$1 million a été alloué entre l'AF09 et l'AF13 (\$200k par an sur 5 ans). La Note 2012-5 de la FMT (disponible [ici](#)) a servi de base à une allocation supplémentaire de \$5,5 millions au Programme de renforcement des capacités des PA/OSC en 2012. Sur cette deuxième allocation de \$5,5 millions, un montant de presque \$4 millions (\$3.990k) a été alloué à l'appui à travers des contrats / subventions, portant le total alloué aux contrats/subventions à \$4.990k. Un montant total de \$1.943k a été décaissé durant la Phase 1 du Programme de renforcement des capacités, à travers le système des fournisseurs. Un rapport sur ces décaissements est en cours de finalisation. Des allocations supplémentaires de subventions d'un total de \$3.047k ont été faites durant la Phase 2 du Programme de renforcement des capacités (à travers les six Organisations bénéficiaires régionales). Par conséquent, les allocations totales pour les contrats/subventions de \$4.990k ont été faites au cours des deux phases. Le montant des décaissements de \$1.943k pendant la Phase 1 (à travers le système de fournisseurs) a été déclaré précédemment comme faisant partie des Décaissements en espèces du fonds (et non comme décaissements de subventions) et est donc inclus dans les coûts administratifs, d'opérations et d'appui aux pays du fonds. L'allocation restante de \$3.047k sera déclarée séparément en tant que subventions au Programme de renforcement des capacités des PA/OSC. Cette allocation apparaît donc comme une allocation de subvention distincte sous « emplois des fonds ».

Ces informations sont présentées sous forme de tableau ci-dessous :

| Programme | Montant total alloué (milliers US\$) | Montant alloué pour les contrats/subventions (milliers US\$) |
|------------------------------------|---|--|
| Allocation initiale (AF09-AF13) | 1.000 | 1.000 |
| Deuxième allocation en 2012 | 5.500 | 3.990 |
| | | |
| Total | 6.500 | 4.990 |

| Phase | Montants alloués (milliers US\$) | Système | Mode de déclaration |
|-------|-------------------------------------|---|--|
| 1 | 1.943 | Fournisseurs (contrats) | Décaissements en espèces (coûts admin, opérations et appui aux pays) |
| 2 | 3.047 | Organisations récipiendaires régionales (subventions) | Subventions au Programme de renforcement des capacités des PA/OSC |
| | | | |
| Total | 4.990 | | |

7.2 Coûts administratifs, des opérations et de l'appui aux pays sur la durée de vie du fonds

Ces coûts comprennent toutes les dépenses autres que les subventions du Fonds de préparation, sur la durée de vie du fonds, à partir de sa date de mise en opération en 2008 jusqu'au 31 décembre 2020, soit 12 ans d'opération. Ces coûts sont ventilés en coûts réels jusqu'à la fin de l'AF16, pour un total de \$53,7 millions, en coûts prévus jusqu'à la fin du terme du fonds, pour un total de \$33,2 millions, plus la réserve de \$2 millions pour le règlement des différends. Les coûts réels jusqu'à la fin de l'AF16 sont indiqués par catégorie dans le Tableau 7 du Rapport financier (inclus dans le Rapport annuel disponible [ici](#)). Ces coûts administratifs, d'opérations et d'appui aux pays incluent les coûts de l'Appui à la mise en œuvre des pays transférés aux Partenaires à la mise en œuvre, pour un soutien direct aux Pays REDD, estimés à \$36,3 millions sur la durée de vie du fonds, et d'autres services consultatifs de la FMT aux pays, estimés à \$16,6 millions sur la durée de vie du fonds. Leur total s'élève à \$52,9 millions, ce qui représente une part substantielle des coûts totaux du fonds.

7.3 Réserve pour la capacité des Partenaires à la mise en œuvre pour le règlement des différends

À travers sa Résolution PC/Electronic/2012/1, le CP a décidé d'allouer un montant à hauteur de \$2 millions pour renforcer la capacité des Partenaires à la mise en œuvre en matière de règlement des différends, inter alia. Grâce à cette réserve, les Partenaires à la mise en œuvre pourraient avoir rapidement accès à un appui supplémentaire pour la facilitation, la médiation et le règlement des différends, afin de répondre sans délai aux plaintes, réduisant ainsi le risque de toute escalade superflue. Aucun Partenaire à la mise en œuvre n'a demandé à utiliser cette réserve. Compte tenu des fonds limités dans le Fonds de préparation et de l'allocation quasi totale des fonds existants, la FMT propose de réduire cette réserve d'\$1 million (à \$1 million), libérant ainsi plus de fonds. La réduction proposée d'\$1 million prend en compte le temps écoulé de 5 ans depuis la mise en place de cette réserve, mais aussi le fait qu'il reste presque 4 ans avant l'échéance du fonds.

8. Réserve estimée

La comparaison entre le montant total prévu des emplois à long terme du fonds, s'élevant à \$345,4 millions, et le financement total disponible de \$379,9 millions donne une réserve estimée à \$34,5 millions. C'est le montant disponible pour les allocations futures.

9. Allocations proposées aux Pays REDD

Aujourd'hui, trois demandes virtuelles de financement supplémentaire attendent une décision ou une non-objection - Bhoutan, Papouasie-Nouvelle Guinée et Pérou. Le total des demandes de financement supplémentaire de ces trois pays s'élève à \$14,8 millions comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 4 – Allocations de financement proposées – Demandes virtuelles

| Proposed Allocations of Funding | |
|---------------------------------|---------------|
| Virtual Requests | |
| Country | Request (\$m) |
| Bhutan | 4.8 |
| PNG | 5 |
| Peru | 5 |
| | |
| Total | 14.8 |

Par ailleurs, quatre demandes de financement supplémentaire doivent être considérées lors de cette réunion du CP (PC23). Le total des demandes de financement supplémentaire de ces quatre pays lors de cette réunion du CP s'élève à \$17,2 millions, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 5 – Allocations de financement proposées – pour considération lors de cette PC23

| Proposed Allocations of Funding | |
|---------------------------------|---------------|
| For Consideration at PC | |
| Country | Request (\$m) |
| Cameroon | 5 |
| Colombia | 4.9 |
| Honduras | 2.3 |
| Sudan | 5 |
| | |
| Total | 17.2 |

Au total, les demandes de financement supplémentaire des sept pays se montent à un total de \$32 millions. Ce montant se situe dans les limites de la réserve estimée de \$34,5 millions. Compte tenu i) de la politique antérieure du CP d'approbation des demandes de financement supplémentaire dans l'ordre de leur présentation, à condition que tous les critères soient remplis, y compris la réalisation de progrès importants et ii) de la nécessité de décaisser les fonds avant le 31 décembre 2020, la FMT recommande de poursuivre la politique d'approbation des demandes dans l'ordre de leur présentation. Par conséquent, à condition que tous les critères soient remplis, la FMT propose l'allocation de \$32 million à ces sept pays. (Il faut noter que les coûts d'appui associés pour ces sept pays sont inclus dans les coûts estimés administratifs, d'opérations et d'appui aux pays sur la durée de vie du fonds).

Si ces sept allocations de financement supplémentaire sont approuvées, des allocations de financement supplémentaires auront été accordées à 25 sur les 47 Pays REDD du partenariat, y compris 17 pays sur les 19 du pipeline du Fonds Carbone (les deux non inclus jusqu'à présent sont la République dominicaine et Fidji). Les subventions initiales pour la préparation (\$3,6 ou \$3,8 millions) ont été allouées à 44 sur les 47 Pays REDD du partenariat. Les trois Pays REDD à qui les subventions initiales pour la préparation n'ont pas été allouées sont la Bolivie, le Gabon et la Tanzanie. Le Gabon fera une présentation lors de cette réunion du CP.

La FMT reconnaît que jusqu'à 8 demandes de financement supplémentaire pourraient survenir d'ici l'automne 2017, augmentant le nombre de demandes de 25 à 33. En supposant que les demandes portent sur le maximum de \$5 millions par pays, 8 demandes équivaldront à \$40 millions (plus les coûts d'appui). La situation de financement du Fonds sera évaluée au gré de la présentation des demandes de financement supplémentaire, y compris l'option d'accorder des subventions d'un montant plus faible (moins que la norme de \$5 millions). Cependant, il est clair, au vu de ce qui précède, qu'à moins d'obtenir des contributions additionnelles au fonds, la capacité de répondre aux demandes futures de financement supplémentaire est extrêmement limitée. Si des contributions additionnelles importantes étaient apportées au fonds, il faudrait envisager la possibilité d'étendre sa durée de vie.

10. Allocation supplémentaire proposée pour le Programme de renforcement des capacités des PA/OSC

Comme mentionné ci-dessus, une allocation de \$3.047k a été faite aux six Organisations bénéficiaires régionales durant la Phase 2 du Programme de renforcement des capacités des PA et des OSC. Cinq subventions parmi ces six ont été signées et les décaissements sont en cours. La plupart de ces subventions seront probablement décaissées avant décembre 2017, même si certaines prendront plus de temps. Les demandes de financement de qualité de la part de ces Organisations bénéficiaires ont dépassé le financement disponible dans le cadre de ce programme. Il a aussi fallu beaucoup de temps pour effectuer la transition entre la Phase 1 et la Phase 2 et pour convenir des systèmes et des procédures nécessaires afin de fournir un financement direct aux groupes de PA et d'OSC, à travers des petites subventions. Ces systèmes sont maintenant établis et semblent bien fonctionner (pour la plupart).

Les représentants des PA et des OSC se sont réunis lors d'un Atelier d'engagement des parties prenantes, organisé par le FCPF à Washington en octobre 2016. Une des demandes émanant de cet atelier portait sur un financement supplémentaire du Programme de renforcement des capacités des PA et des OSC. Les représentants présents à l'atelier ont proposé une allocation supplémentaire au programme de \$10 millions par an, à partir de juillet 2017. Des demandes verbales antérieures faisaient état d'allocations supplémentaires totales de \$5 millions à \$10 millions.

En supposant que l'allocation proposée de \$32 millions aux sept pays soit acceptée, il restera un montant estimatif de \$2,5 millions dans la réserve. Il est proposé d'allouer ce montant de \$2,5 millions au Programme de renforcement des capacités des PA et des OSC. Il est aussi proposé que toute réduction approuvée de la réserve pour le règlement des différends soit réallouée au Programme de renforcement

des capacités des PA et des OSC. Ceci devrait garantir qu'un montant minimum de \$2,5 millions et à hauteur de \$3,5 millions peut être clairement alloué au Programme de renforcement des capacités des PA et des OSC lors de cette réunion du CP.

Par ailleurs, la FMT propose que, dès que les fonds supplémentaires sont disponibles, l'allocation au Programme de renforcement des capacités des PA et des OSC soit augmentée à hauteur d'un montant total de \$5 millions. Les fonds supplémentaires pourraient provenir :

- i) Du crédit des revenus supplémentaires de placement sur le fonds
- ii) De la réception des contributions impayées, libérant ainsi l'escompte de 15 % pour les créances en devises étrangères
- iii) De contributions supplémentaires de Bailleurs Participants existants et/ou nouveaux
- iv) D'allocations qui deviennent nulles et non avenues, si des subventions ne sont pas signées aux dates limites proposées (voir ci-dessous).

La FMT est confiante que suffisamment de ressources seront disponibles, grâce à l'une ou plusieurs de ces possibilités, dans un délai qui permettra la signature de subventions avant la date limite proposée ci-dessous (30 juin 2018). Cette allocation additionnelle proposée de \$5 millions reconnaît l'utilité de la mise à disposition de ressources supplémentaires pour ces groupes, la demande de qualité de ressources supplémentaires, la faisabilité du décaissement des subventions avant l'échéance du fonds et l'équilibre entre les besoins de ces groupes de PA et d'OSC et ceux des Pays REDD.

Si cette proposition d'allocation de \$5 millions au Programme de renforcement des capacités des PA/OSC est approuvée, la Phase 2 du programme (i.e., la phase pendant laquelle les subventions sont décaissées à travers les Organisations récipiendaires régionales) devra être prolongée jusqu'au 31 décembre 2020, de manière conforme à la date d'échéance actuelle du Fonds de préparation.

11. Dates limites proposées pour la signature des subventions

(Cette section doit être lue en conjonction avec la Note 2017-5 de la FMT, Renforcement de l'efficacité et traitement des retards excessifs dans la mise en œuvre des accords de subvention, qui fait partie de la réponse à l'évaluation récente. Cette section est couverte dans cette Note de la FMT, afin de séparer les décisions devant être prises par le CP d'autres sujets). Afin que les allocations soient utilisées dans un délai convenable et pour avancer vers un décaissement total de tous les fonds avant le 31 décembre 2020, la FMT propose les dates limites suivantes pour la signature des subventions dans le cadre du Fonds de préparation :

- i) Pour les allocations aux Pays REDD faites avant le 30 septembre 2016 – date limite de signature des accords de subvention : 30 septembre 2017 (s'applique à 11 sur les 12 pays du Tableau 3 ci-dessus),
- ii) Pour les allocations aux Pays REDD faites après le 30 septembre 2016, y compris les trois dernières requêtes virtuelles et les quatre dernières requêtes considérées lors de cette réunion du CP (PC23) – date limite de signature des accords de subvention : 31 mars 2018 (s'applique aux 7 pays des Tableaux 4 et 5, plus la RDP Lao),

- iii) Pour toutes les allocations au Programme de renforcement des capacités des PA et des OSC – date limite de signature des accords de subventions avec les Organisations récipiendaires régionales : 30 juin 2018.

Si les subventions n'étaient pas signées avant les dates limites proposées, les allocations faites par le CP seraient nulles et non avenues, sauf décision contraire du CP, et les fonds alloués précédemment pourraient être réalloués par le CP. Des exemples de raisons possibles d'une décision contraire du CP sont : i) le retard de la signature de l'accord de subvention n'est clairement pas du aux retards du Pays REDD ou de l'Organisation récipiendaire, ii) retards de l'accord final des Partenaires à la mise en œuvre (par exemple Kenya et RCA), iii) élections, coups d'état ou autres changements de l'administration, iv) cas de force majeure, événements imprévus ou autres circonstances atténuantes, indépendants de la volonté du Pays REDD ou des Partenaires à la mise en œuvre.

12. Autres points à noter

Compte tenu de la situation actuelle de financement et des allocations proposées dans cette Note de la FMT, la FMT prévoit que tous les fonds disponibles actuellement dans le Fonds de préparation seraient probablement décaissés dans leur totalité avant le 31 décembre 2020. Cependant, la FMT reconnaît l'importance accrue d'un suivi rigoureux du portefeuille, alors que le fonds se rapproche de son échéance. Dans le cadre du suivi du portefeuille, la FMT jouera un rôle actif dans les décisions, en conjonction avec les Partenaires à la mise en œuvre, concernant une extension éventuelle des dates de clôture des subventions, et prendra en compte les options alternatives de décaissement avant l'échéance du fonds. Un exemple d'alternative serait si un Pays REDD n'a pas encore accès au financement supplémentaire mais a un besoin de financement très spécifique, qui pourrait être clairement décaissé rapidement.

Les Participants pourraient souhaiter suivre le progrès du Fonds de préparation, ainsi que les développements du Fonds Carbone, avant de décider de la date de clôture du Fonds de préparation. Si des contributions additionnelles importantes étaient apportées au fonds, il faudrait envisager attentivement la possibilité d'étendre sa durée de vie.

Selon les termes des Accords de participation avec les Bailleurs Participants, tout solde financier à l'échéance du Fonds de préparation devrait normalement être rendu aux Bailleurs Participants au prorata. Cependant, les Bailleurs Participants pourraient envisager la possibilité de transférer leur part au prorata du solde au Fonds Carbone du FCPF. Tout transfert serait actuellement soumis à la règle d'une contribution minimale de \$5 millions pour les Bailleurs Participants qui ne sont pas aussi des Participants au Fonds Carbone, et pourrait être soumis à toute disposition relative à une fermeture progressive ou définitive du fonds, ou de Tranches du fonds.

Annexe 1 – Subventions signées avec les Pays REDD (mars 2017)

| AFRICA | Signed Grant |
|--|----------------|
| Burkina Faso | 3,800 |
| Cameroon | 3,793 |
| Cote D'Ivoire | 3,800 |
| DRC | 8,791 |
| Ethiopia | 3,800 |
| Ghana | 8,586 |
| Kenya | 169 |
| Liberia | 8,782 |
| Madagascar | 3,800 |
| Mozambique | 8,800 |
| Nigeria | 3,800 |
| Republic of Congo | 8,033 |
| Sudan | 3,800 |
| Togo | 3,800 |
| Uganda | 3,800 |
| AFRICA sub-total | 77,354 |
| LATIN AMERICAN & CARRIBEAN | Signed Grant |
| Argentina | 3,800 |
| Belize | 3,800 |
| Chile | 3,800 |
| Colombia | 3,800 |
| Costa Rica | 8,758 |
| Dominican Republic | 3,800 |
| El Salvador | 3,800 |
| Mexico | 3,800 |
| Nicaragua | 3,800 |
| Uruguay | 3,800 |
| LAT AMER & CAR sub-total | 42,958 |
| EAST ASIA & PACIFIC | Signed Grant |
| Fiji | 3,800 |
| Indonesia | 8,594 |
| Lao PDR | 3,772 |
| Thailand | 3,800 |
| Vanuatu | 3,728 |
| Vietnam | 8,800 |
| EAST ASIA & PACIFIC sub-total | 32,494 |
| SOUTH ASIA | Signed Grant |
| Bhutan | 3,800 |
| Nepal | 8,233 |
| Pakistan | 3,800 |
| SOUTH ASIA sub-total | 15,833 |
| Totals through World Bank | 168,638 |
| Other Delivery Partners | Signed Grant |
| Cambodia | 3,800 |
| Guatemala | 3,800 |
| Guyana | 3,800 |
| Honduras | 3,800 |
| PNG | 3,800 |
| Panama | 3,800 |
| Peru | 3,800 |
| Suriname | 3,800 |
| IDB and UNDP Grants | 30,400 |
| Totals all Delivery Partners | 199,038 |